



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-sur-Loire-Un-mouvement-de greve-entraîne-un-evénement-significatif-pour-la-sûreté>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville-sur-Loire : Un mouvement de grève entraîne un évènement significatif pour la sûreté**

14 mars 2017

France : Belleville-sur-Loire : Un mouvement de grève entraîne un évènement significatif pour la sûreté

Le 14 mars, dans le cadre d'un mouvement de grève national, le personnel de la centrale abaisse la puissance de production alors qu'un contrôle de matériels était en cours, provoquant ainsi un évènement significatif pour la sûreté.

Ce que dit EDF :

Publié le 16/03/2017

Déclaration d'un évènement significatif pour la sûreté suite au non respect d'une règle d'exploitation

Le 14 mars 2017, l'unité de production n°1 de la centrale de Belleville-sur-Loire est en fonctionnement.

A 13h52, dans le cadre d'un mouvement de grève national, des opérateurs de conduite déclarés grévistes **baissent la puissance de l'unité de production**. Cette action, bien qu'autorisée dans un cadre juridique bien défini, n'a pas respecté les règles générales d'exploitation en vigueur, car **un contrôle de matériels était en cours**. Dès 14 heures, l'écart est constaté et l'équipe arrête la baisse de puissance de l'unité de production. Cet évènement n'a pas eu d'impact sur la sécurité du personnel, ni sur l'environnement.

Il a été déclaré, mercredi 15 mars 2017, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7. Les deux unités de production de la centrale de Belleville-sur-Loire sont en fonctionnement.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central>

Ce que dit l'ASN :

Le 23/03/17

Non-respect d'une conduite à tenir des spécifications techniques d'exploitation

Le 15 mars 2017, l'exploitant de la centrale nucléaire de Belleville a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à un non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur n° 1.

Le 14 mars 2017, le réacteur n° 1 est en phase de production à 100 % de sa puissance maximale. L'essai périodique visant à tester la disponibilité d'une partie des chaînes de mesure de la radioactivité du circuit secondaire est en cours. En raison de l'indisponibilité de ces chaînes de mesure, les spécifications techniques d'exploitation prévoient une interdiction de baisse de puissance pendant toute la durée de l'essai.

A 13h52, dans le cadre d'un mouvement social, **l'équipe de conduite initie une baisse de puissance de 40 MW/minute avec pour objectif d'atteindre 700 MW, et ce, sans identifier l'interdiction de suivi de charge due à l'essai en cours.** A 14h00, le chef d'exploitation identifie le non-respect des règles d'exploitation et alerte le pilote de tranche pour faire stopper la baisse de puissance. La baisse de charge est immédiatement stoppée et les opérateurs stabilisent le réacteur à 990 MW.

Le rôle des chaînes de mesure testées au cours de l'évènement est de détecter une fuite du circuit primaire vers le circuit secondaire lors d'une perte d'intégrité d'un générateur de vapeur dans le cas, par exemple, d'une rupture d'un ou plusieurs tubes. Ce risque de perte d'intégrité est augmenté lors des variations de charge. En cas de rupture d'un ou plusieurs tubes d'un générateur de vapeur, l'indisponibilité de la chaîne de mesure aurait pu conduire à une détection et une gestion tardive de l'évènement.

Compte tenu du non-respect de la conduite à tenir d'un évènement prévue par les spécifications techniques d'exploitation, cet évènement a été classé au **niveau 1** de l'échelle internationale des évènements nucléaires INES, qui en compte 7.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-conduite-a-tenir-des-specifications-techniques-d-exploitation2>